



infos

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère
 113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
 Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227
 ☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34
 FAX : 02 98 55 55 14
 e.mail : snu29@snuipp.fr Le 28 juin 2007
 Notre site : <http://29.snuipp.fr>

BONNES VACANCES

Une nouvelle année scolaire se termine, marquée par de nombreux évènements : attaque du recteur contre la scolarisation des 2 ans, volonté ministérielle d'un retour à une pédagogie rétrograde, mise en place sans moyens nouveaux de la loi sur le handicap, carte scolaire insupportable dû fait du manque de postes, mouvement difficile dû au grand nombre de postes fléchés langue et, cerise sur le gâteau, élections politiques qui ne peuvent que nous inquiéter pour l'avenir de l'école publique et de ses enseignants.

L'été qui s'annonce déjà maussade au niveau climatique pourrait nous réserver quelques surprises désagréables. Il faudra donc cet été ne bronzer que d'un œil et peut-être éviter l'excès de jogging qui pour être à la mode n'est pas toujours reposant!

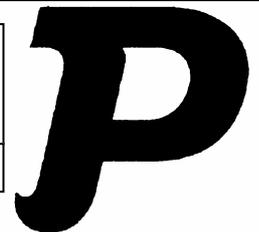
Bonnes vacances à tous et revenez nous frais, dispos et combatifs.

PRESSE

Dispensé de timbrage **QUIMPER CTC**

SNUipp29 INFOS
 113 route de Pont L'Abbé
 29000 QUIMPER

Déposé le 29/062007



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Une pensée particulière pour nos collègues qui vont maintenant prendre de très grandes vacances. Un grand merci à Iffig et à Quélau qui vont pouvoir jouir d'une retraite bien méritée après de longues années de militantisme au SNUipp.



Méfiez vous quand même, certaines vagues pourraient s'avérer dangereuses !

Sommaire : P 1 : Editio ; P2 : Congrès de Nevers ; compte rendu de CAPD P3 : Audience SEGPA P4 : Texte action ; évaluation langues vivantes ; décharges de direction et stages filés

Congrès de Nevers

Une ville accueillante, une organisation impeccable, des délégués studieux, des débats parfois vifs et au final des synthèses permettant un vote à une large majorité.

Les textes votés ont insisté notamment sur l'importance de la scolarisation à deux ans, sur l'exigence du refus d'expulsion d'enfants scolarisés, sur la prise en compte de la défense d'un statut véritable pour les EVS/AVS, sur le refus des EPEP et la vigilance qui doit être de mise à l'application de « base élèves ».

Les mandats des congrès précédents n'ont pas fait l'objet d'une réécriture, étant toujours valables. En ce sens le mandat concernant le financement des classes bilingues n'a pu trouver sa place dans l'architecture du texte. Ils n'en reste pas moins que les mandats du congrès départemental continueront à faire l'objet d'un travail de la section, en liaison avec d'autres sections, bretonnes notamment.

Une équipe renouvelée se trouve désormais à la tête du syndicat, équipe élue avec le souci de respecter la parité hommes/femmes, un certain équilibre géographique, le tout dans le respect des diverses tendances qui font le SNUipp aujourd'hui.

L'équipe nationale du SNUipp, élue au congrès de Nevers, est composée d'un secrétariat national de 20 personnes dont est issu un secrétariat général de 3 personnes composé d'un secrétaire général Gilles MOINDROT et deux secrétaires généraux adjoints, Marianne BABY et Renaud BOUSQUET.

Armelle Le Coz

CAPD 2nd mouvement

Lundi 18 juin la CAPD s'est réunie pour la 2nde phase du mouvement. Menant la réunion au pas de charge, l'Inspecteur d'Académie a commencé par présenter les demandes de participation exceptionnelle. Comme à l'accoutumée, seules quelques situations, les plus difficiles et celles générées par des erreurs de la 1^{ère} phase du mouvement ont été acceptées. Les participants au mouvement étaient classés en 7 catégories :

- Victimes de fermeture de poste
- Remplaçants et directeurs devant quitter leur poste pour pouvoir bénéficier d'un temps partiel.
- Enseignants bilingues.
- Habilités anglais.
- Habilités espagnol
- Enseignants demandant la reconduction sur leur poste
- Titulaires sans poste.

Une fois de plus et plus encore qu'à la 1^{ère} phase la priorité donnée aux postes habilités langue a provoqué de graves injustices et de grosses déceptions. Nombreux aussi sont ceux qui ont eu la mauvaise surprise d'être nommés sur des postes non demandés, très loin de leur domicile et parfois sur des postes spécialisés. S'il est évident que toutes les classes doivent avoir un enseignant, qu'au début de carrière il est difficile d'espérer avoir un poste près de chez soi, il n'en demeure pas moins que les non habilités ne voient pas le bout du tunnel, étant dépassés par les sortants de l'IUFM qui sont quasiment tous habilités LV. Les 18 collègues n'ayant pas eu d'affectation pourraient presque s'estimer satisfaits, car tous les ans un certain nombre de postes "*intéressants*" se libèrent entre le mois de juin et la rentrée. Pour ceux et celles qui ne sont pas du tout satisfaits de leur nomination pour des raisons géographiques ou autres, il est toujours possible de faire une demande de participation exceptionnelle au 3^{ème} mouvement et de l'adresser à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de leur IEN. Pour que cette demande soit prise en compte, il est nécessaire d'étayer solidement ses arguments. Nous vous conseillons également d'expédier un double de votre courrier au SNUipp qui pourra ainsi soutenir votre dossier lors de la prochaine commission paritaire.

Audience SEGPA à l'inspection académique

Une délégation d'enseignants de SEGPA a été reçue à l'inspection académique par Madame Filho inspectrice d'académie adjointe, Monsieur Biger inspecteur chargé de l'enseignement technique, Madame Lebrun chef de service 2nd degré et Madame Le Tanneux IEN adaptation scolaire et handicap. Cette délégation était composée de Guy Barré secrétaire départemental du SNUipp, Patrick Quélaudren (SEGPA Pont L'Abbé), Anita Richard (SEGPA Quimperlé), Isabelle Camenen (SEGPA Morlaix) et Hervé Lautrou (SEGPA St Pol de Léon).

La délégation a fait part de son inquiétude quant à l'avenir même de la structure SEGPA dont la spécificité subit un sévère élagage. La base de travail des services de l'inspection académique est actuellement la pérennisation des 13 SEGPA du département (2 ateliers de 64 élèves). La création d'un pôle dans le centre du département est actuellement à l'étude mais à plus longue échéance...?

Nous avons réaffirmé notre opposition et notre combativité sur les effectifs (pas plus de 16 élèves par classe), la notion de restreindre les SEGPA à 2 champs professionnels ne devant pas empêcher les ouvertures de classes.

D'autres sujets qui interpellent l'ensemble des collègues ont également été abordés. A propos du texte sur les machines dangereuses, sans remettre en cause les aspects protecteurs du code du travail pour les mineurs, nous avons abordé la notion de dangerosité des machines (quel classement, comment hiérarchiser, aspects éducatifs, concurrence avec d'autres établissements qui s'en accommodent autrement ...

Les nouveaux emplois du temps et la DGH

- Pour les élèves : 4 heures d'anglais en 6^{ème}, moins d'ateliers (progrès ou régression ?)
- Pour les enseignants : heures de PE spécialisés remplacées par des heures de PLC (quelle incidence sur les postes de PE spécialisés ?)
-

La limite des effectifs à 16 et les difficultés à enseigner auprès d'un public de plus en plus hétérogène à tous points de vue.

Le CFG sera probablement reconduit sous sa forme actuelle en 2008 mais sera sans doute remplacé à terme par un référentiel inspiré du socle commun. La délégation a rappelé son attachement à un diplôme de l'Education Nationale. Le parcours en SEGPA doit rester une formation aboutissant à un diplôme, étape vers un CAP.

Le bilan individuel de l'élève est en attente pour le moment, à terme il faudrait utiliser le livret de compétence du collège.

Pour le plan de formation des PE spécialisés (option F), nous avons rappelé les carences de l'administration et indiqué que de trop nombreux collègues exerçant en SEGPA n'étaient pas titulaires du CAPA- SH option F. Nous avons également rappelé qu'il était indispensable d'envoyer des collègues du Finistère en formation de directeur d'établissement spécialisé. A ce propos, il est inadmissible qu'un enseignant admis sur liste complémentaire n'ait pas été retenu après le désistement de celui qui avait été retenu sur la liste principale.

Hervé Lautrou

Extraits du texte action voté au conseil national du SNUipp du 19 juin

Direction et fonctionnement

Le protocole ne règle en rien la question de la direction et du fonctionnement de l'école. La question du temps et de la reconnaissance des fonctions reste entière. Le ministère a fait le choix de mettre en oeuvre un accord minoritaire rejeté par la profession et a refusé d'ouvrir de vraies négociations prenant en compte les revendications exprimées majoritairement par les personnels. Le ministère a décidé de sanctionner les directeurs en blocage administratif. Le SNUipp demande que les sanctions contre les directeurs soient levées.

Il demande que la direction d'école et le fonctionnement fassent partie des discussions ministérielles sur le métier d'enseignant. Dès la rentrée, le Conseil National appelle à poursuivre l'action sur le fonctionnement et de la direction d'école. Le Conseil National appelle à poursuivre le blocage administratif. Il décide de réunir les personnels sur ces questions dès la rentrée et de débattre des suites de l'action en vue de la préparation d'Etats Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école, dont le SNUipp décide la tenue avant les vacances d'automne. Il cherche à les inscrire dans le cadre le plus unitaire possible.

Dans le département du Finistère, aucune sanction n'a été prise contre les directeurs.

EVS- AVS

Après les rassemblements du 23 mai, les postes d'Emplois Vie Scolaire sont maintenus. Le SNUipp a été aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et il interviendra en direction des ministères concernés pour pointer les problèmes dès cette rentrée et obtenir des réponses favorables concernant la prime de retour à l'emploi, un réel accompagnement réalisé par des personnels qualifiés, la mise en place de formations qualifiantes, la reconnaissance des droits, l'amélioration salariale.

En même temps le SNUipp réaffirme son refus du développement de la précarité dans les écoles et condamne la confusion volontaire qu'entretient l'administration entre EVS et AVS. Il demande la définition d'emplois statutaires avec un plan de recrutement dans les écoles pour répondre aux besoins de nouveaux métiers pour un meilleur fonctionnement de l'école et l'accompagnement des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire. A la rentrée le SNUipp s'engage à défendre et organiser les EVS et AVS dans leurs revendications communes et spécifiques et, développer des mobilisations avec la FSU.

Base élèves

L'application de Base élèves est généralisée dans certains départements, malgré les demandes de moratoire et de bilan de l'expérimentation. Le risque de fichage et le contenu actuel de Base élèves inquiètent. Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il appelle les écoles à ne pas entrer dans le dispositif ou à neutraliser certains champs, en particulier nationalité, absentéisme, RASED.

Il soutient les collègues contre toutes les pressions qui pourraient s'exercer. Il demande la diffusion de logiciels qui permettent la gestion des écoles sans possibilité d'extraction extérieure du contenu des fichiers. Le SNUipp s'adresse largement aux personnels, aux autres organisations syndicales, aux élus, aux associations, et particulièrement aux organisations de parents d'élèves, pour construire une mobilisation.

Brèves

Evaluation des langues vivantes

Le protocole d'évaluation mis en place en fin d'année scolaire a mobilisé les équipes dans les écoles. C'est encore un travail supplémentaire imposé. Cette année, les IEN ont organisé le remplacement des maîtres habilités langue dans les grandes écoles afin qu'ils puissent assurer les passations individuelles (dans le même temps des remplacements n'étaient pas effectués). Mais, qu'en sera-t-il l'an prochain? On peut craindre que ce type d'aide disparaisse, aux écoles de se débrouiller en répartissant les élèves. Rappelez-vous, quand l'évaluation CE2 a été mise en place les moyens d'accompagnement étaient bien plus importants qu'aujourd'hui. N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous avez pu rencontrer avec ce nouveau dispositif. Nous ferons le point sur ce dossier avec l'IA à la rentrée et ferons remonter les revendications.

Décharges de direction et stages filés

Cette année les décharges de direction des écoles de 4 classes étaient effectuées par des PE2 dans le cadre de leur stage filé. Ce dispositif devrait être reconduit l'an prochain.

Les directeurs concernés n'ont pas vraiment ¼ de décharge puisque les PE2 ne peuvent les décharger pendant la durée des stages massés. Ils auraient en plus, l'an prochain, un travail supplémentaire pour donner un avis sur le PE qu'ils reçoivent. Les directeurs ne sont pas maîtres formateurs et sont en droit d'avoir une véritable décharge.

Les PE2 se voient, dès la rentrée, affectés sur une classe et cela sans formation ni préparation. Ce stage, tel qu'il est organisé, peut déstabiliser, dès le début de leur carrière, ces jeunes collègues et entraîne un surcroît de travail qui pourrait nuire au reste de leur formation professionnelle.

Est-ce pour cela que presque 10% des PE2 de cette année se retrouvent en difficulté pour voir leur formation validée? On peut raisonnablement se poser la question.

Le SNUipp revendique donc pour les directeurs une véritable décharge effectuée par des enseignants titulaires et pour les PE2 un réaménagement du stage filé qui pourrait commencer plus tard dans l'année scolaire après avoir eu un minimum de formation.

